

# COLLÉGIENS BOURSIERS OU APPRENTIS BOURSIERS

Avec le  
**CHÈQUE PASSERELLE**



CHOISIS TON ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE  
ET REÇOIS UN CHÈQUE DE **50€!**



INSCRIPTION SUR  
[aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle](http://aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle)  
OU SUR FORMULAIRE PAPIER



- ✓ Tu es boursier ?
  - ✓ Tu veux faire du sport ou pratiquer une discipline artistique ?
- Le Département te donne un coup de pouce avec le chèque Passerelle !

## # POUR qui ?



- Pour tous les **collégiens autois**, boursiers de l'Éducation Nationale, inscrits dans un établissement public ou privé du département.
- Pour tous les **apprentis boursiers**, jusqu'à l'âge de 16 ans.

## # POUR quoi faire ?



- N'importe quel sport, du moment que tu es **licencié** auprès d'une association sportive autoise affiliée à une fédération.
- La discipline **artistique** (musique, danse, arts plastiques, théâtre ou arts du cirque) de ton choix dispensée par des écoles d'art publiques, privées ou associatives situées sur le territoire départemental.

## # Combien ?



- Le chèque Passerelle est d'un montant de **50€**.



## # Comment ça marche ?

C'est simple ! Dès la rentrée, inscris-toi sur **[aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle](http://aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle)** et complète le formulaire en ligne.

Ensuite, le chèque sera adressé directement à ta famille.

Et maintenant, **à toi de jouer ;-)**

